

# RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS GRATUIT ET SANS OBLIGATION D'ACHAT PAR TIRAGE AU SORT

« Calendrier de l'Avent 2024 – Jeu-concours »

## Article 1 - Définition et conditions du jeu-concours

La SARL du Domaine de Dampierre, Société à responsabilité limitée au capital social de 10 000 €, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 843 312 232, dont le siège social est situé au Château de Dampierre, 2 grande rue, 78720 Dampierre-en-Yvelines, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat par tirage au sort. Le jeu-concours, organisé dans le cadre d'une opération marketing sur Instagram, est destiné à promouvoir les activités hivernales du Domaine de Dampierre-en-Yvelines. Le jeu-concours est accessible uniquement via le compte Instagram officiel du Domaine (@domaine.dampierre).

- **L'Organisateur** : SARL du Domaine de Dampierre.
- **Le Participant** : toute personne qui respecte les conditions définies ci-après.
- **Le Gagnant** : personne désignée par tirage au sort.

## Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure (âgée de dix-huit ans révolus) résidant en France métropolitaine et en Corse, disposant d'un compte Instagram et suivant le compte officiel du Domaine de Dampierre (@domaine.dampierre).

Une seule participation par personne physique est acceptée pour chaque tirage. Les membres du personnel de la SARL du Domaine de Dampierre ainsi que leurs familles directes sont exclus du concours.

## Article 3 - Dates du concours

- Début du jeu-concours : 1er décembre 2024.
- Fin du jeu-concours : 24 décembre 2024.
- Les tirages au sort auront lieu chaque semaine :
  - Premier tirage : 6 décembre 2024.
  - Deuxième tirage : 13 décembre 2024.
  - Troisième tirage : 20 décembre 2024.
  - Quatrième tirage : 27 décembre 2024.
  - Dernier tirage : 29 décembre 2024 (pour le lot du 24 décembre).

## Article 4 - Modalités de participation

### 4.1) Conditions de participation sur Instagram

Pour participer, le joueur doit :

- Suivre le compte Instagram du Domaine de Dampierre (@domainededampierre).

- Aimer la publication dédiée au concours.
- Commenter la publication en identifiant un(e) ami(e).

#### 4.2) Validité des participations

Toute participation ne respectant pas les modalités mentionnées dans le règlement sera invalidée. Les participants doivent disposer d'un compte Instagram valide.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, suspendre ou modifier cette opération en cas de dysfonctionnement technique ou en cas de fraude.

### Article 5 - Dotations/lots

#### 5.1) Valeur des dotations

Chaque semaine, un lot sera mis en jeu, selon le calendrier suivant :

Date	Lot	Valeur totale (€)
1er décembre	2 entrées adulte pour une visite libre au Domaine	20
8 décembre	2 billets adulte pour une promenade en attelage	40
15 décembre	1 entrée adulte + 1 entrée enfant pour le spectacle de Noël	25
22 décembre	2 entrées adulte pour une visite libre au Domaine	20
24 décembre	2 visites guidées exclusives du château	60

Les dotations sont offertes par la SARL du Domaine de Dampierre et ne sont pas échangeables contre des espèces ou d'autres produits. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un autre de valeur équivalente en cas de problème de disponibilité.

### Article 6 - Modalités d'attribution des lots

#### 6.1) Tirages au sort

Chaque semaine, un tirage au sort sera effectué via une application de gestion de concours en ligne (Comment Picker, AppSorteos ou Simpliers) 5 jours après la publication. Les gagnants seront contactés par message privé sur Instagram.

#### 6.2) Récupération des lots

Les gagnants devront récupérer leur lot au Domaine de Dampierre durant les vacances scolaires de Noël, entre le 24 décembre 2024 et le 5 janvier 2025 et se rapprocher de la billetterie du Domaine pour réserver les billets, en fonction des disponibilités.

Si les informations communiquées par le gagnant sont incomplètes ou incorrectes, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de non-attribution du lot.

### Article 7 - Propriété intellectuelle

Tout le contenu relatif à ce jeu-concours, y compris les images, logos et marques du Domaine de Dampierre, est protégé par le Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction sans autorisation est strictement interdite.

#### **Article 8 - Données personnelles**

Les informations recueillies sur les participants sont destinées à l'Organisateur, à des fins de gestion du jeu-concours. Elles ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire à l'organisation du concours, soit 12 mois. Conformément à la loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations le concernant. Ce droit peut être exercé en envoyant un courrier à l'adresse : [contact@domaine-dampierre.com](mailto:contact@domaine-dampierre.com).

#### **Article 9 - Responsabilités et force majeure**

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours en cas de force majeure, ou si des circonstances indépendantes de sa volonté en empêchent le bon déroulement. Il ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement technique (internet, plateforme Instagram) ou en cas d'interruption non prévue du jeu.

#### **Article 10 - Conditions d'exclusion**

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans ce règlement. Toute tentative de fraude ou non-respect des conditions du jeu entraînera l'exclusion immédiate du participant.

#### **Article 11 - Dépôt du règlement**

Le règlement complet du jeu-concours est consultable gratuitement sur le site Internet [www.domaine-dampierre.com](http://www.domaine-dampierre.com). Une copie peut être envoyée sur demande par email à [contact@domaine-dampierre.com](mailto:contact@domaine-dampierre.com).

#### **Article 12 - Frais de connexion**

Les frais de connexion pour participer au jeu et consulter le règlement peuvent être remboursés sur simple demande, accompagnée d'un justificatif. Cette demande est limitée à un seul remboursement par foyer pour toute la durée du jeu.

#### **Article 13 - Juridiction compétente**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement sera soumis aux tribunaux compétents.